Instructeur | Instructrice de cours collectif de fitness

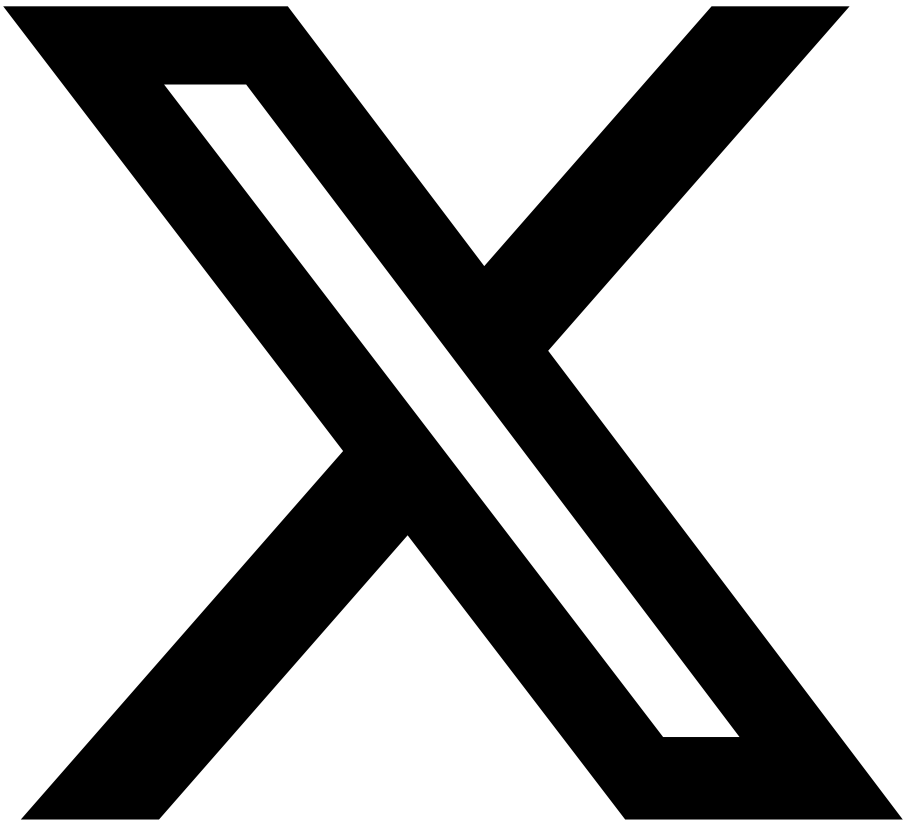

Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?
Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?
L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Les cours pratiques et théoriques pour cette formation sont dispensés en Wallonie, dans un centre Ifapme. La pratique en entreprise peut, par contre, avoir lieu à Bruxelles. Pour signer une convention de stage ou un contrat d'alternance à Bruxelles, contactez un délégué à la tutelle du sfpme.

Les cours pratiques et théoriques pour cette formation sont dispensés en Wallonie, dans un centre Ifapme.

La pratique en entreprise peut, par contre, avoir lieu à Bruxelles. Pour signer une convention de stage ou

un contrat d'alternance à Bruxelles, contactez un délégué à la tutelle du sfpme.

Détails sur la formation:

Horaire:

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8heures semaine).

Programme:

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

Communication verbale et non verbale (16h)
La déontologie appliquée au fitness (8h)
Le fitness et ses avantages (8h)
Notions de sécu.,hygiène,ergo.,org. travail, prot. environnement (8h)
Technique de vente, psychologie vente et pol. commerciale (12h)
Gestion des conflits (4h)
Informatique (4h)
Bilans et tests d'évaluation (12h)
Education à la santé et à la nutrition (12h)
Notions physiologiques de l'activité physique (16h)
Préparation et présentation d'une séance (20h)
Animation d'une séance et correction (12h)
Animation d'un séance et correction - théorie (8h)
Gérer les accidents : prévention, taumoto.,urgences, 1er soins (28h)

Organisation

Durée : 1 année.
Horaire : les cours sont organisés en soirée et/ou le samedi, mais dans certain cas des cours peuvent être donnés en journée.
Début : septembre.
Date limite des inscriptions : 31/10

Pratique en entreprise

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une convention de stage avec un patron-formateur, supervisée par un délégué à la tutelle qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l’entreprise qui l'a accueilli.

Attention : L'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles, mais les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, consultez la fiche formation de l'IFAPME. Les cours de gestion pourront être suivi à Bruxelles.

Certification

A terme, je serai capable de... :

Réaliser un accueil global
Poursuivre l’accueil pour une prise en charge personnalisée du pratiquant
Poursuivre l’accueil pour une prise en charge personnalisée du pratiquant
Organiser la séance
Gérer le groupe
Fidéliser les pratiquants et participer à la gestion courante du club de fitness
Réaliser les premiers soins en cas d’incident/accident

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Chef d'entreprise et certificat de gestion

Durée: 1 an

stage conseille

Plus d’informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui a satisfait à l'obligation scolaire (avoir 18 ans au 31/12 de l'année d'inscription) et qui répond à l'une des conditions ci-après:

être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique;
être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes;
être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification;
avoir réussi un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).
Les ressortissants étrangers hors Union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.
Conditions d'admission particulières :
En outre, l’apprenant devra être titulaire d’une attestation de réussite des cours généraux du moniteur sportif "Initiateur" et des cours généraux du moniteur sportif "Educateur" organisés par l’ADEPS.